



Interets generes par une succession deposee a la caisse de depot

Par laly

suite a une succession ,comment recuperer les interets generes par l'argent qu'a depose le notaire pendant 9 mois ?
le notaire peut il garder une partie de ces interets ?

quel delai pour les lui reclamer ??

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE REPONSE.

Cordialement